

Délibérations du 05.03.2021

Au regard de la situation sanitaire, la **Commission Formation et Vie Universitaire** s'est tenue à distance, via Teams, conformément à la délibération de la CFVU adoptée le 12 février dernier.

La **Commission de la Formation et de la Vie Universitaire**, en sa séance du **05 mars 2021, 9h00**, en visioconférence, via Teams

Sous la présidence de Marie-Karine LHOMMÉ, Vice-Présidente chargée de la formation et de la vie étudiante

Vu le code de l'éducation, article L712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 ;

Prend les délibérations suivantes :

Membres : 37 en exercice

Quorum : 19

Présent.es et représenté.es en début de séance : 27

Étaient présent.es :

Marie-Karine LHOMMÉ

Collège A : Thomas PASQUIER, Martine SEVILLE, Valérie HAAS, Vincent DI ROCCO, *Jean-Yves AUTHIER a quitté la réunion en début de séance, Isabelle BOEHM a rejoint la réunion en milieu de séance.*

Collège B : Hervé GOLDFARB, Alexandre QUIQUEREZ, Marie-Karine LHOMME, Tanguy LEROY, Erica DUMONT, Samuel BAUDRY, Pascale COLLIOT

Collège BIATSS : Olivier DAMOUR, Stéphane RICHARD, Flora PULCE, Hervé BRUNI, *Eve ROTHBERG a quitté la réunion en début de séance puis l'a rejointe en fin de séance*

Personnalités extérieures : Natacha MABRU

Usagers/ères : CHENOUNE Pierre, SCHIARETTI Neil, LAURISSE Quentin, LACHENAL Jean-Baptiste, LAVAUD Lucile, VALETTE Jules *a quitté la réunion en milieu de séance puis l'a rejointe en fin de séance, TOURDOT Inès et BENZAZON Rivka ont rejoint la réunion en fin de séance*

Représenté.es : Emilie VAYRE, CHICHET Matéo, BAYHOU Eliès, Jean-Yves AUTHIER, Eve ROTHBERG, *Thomas PASQUIER, Erica DUMONT et Vincent DI ROCCO en fin de séance*

Invité.es : Lamine MAHMOUDI, Arnaud DE LA ROCHETTE DE ROCHEGONDE, Florence FEUTRIE, Emile TARDIEU, David GARIBAY

Invitées permanentes : LOBRY Cathy, DESPRAT Valérie, LESUEUR Charlotte

| INFORMATIONS ET ECHANGES | | | | |
|--|--|--|--|--|
| 01.01. Actualités de l'établissement | | | | |
| La Présidente de la CFVU, Marie-Karine LHOMME, souligne la fréquence des séances de la CFVU due à un décalage des instances suite aux dernières élections : élection de la Présidente, élection des personnalités extérieures, ainsi qu'à un certain nombre de dossiers qui doivent être validés avant fin mars : nouvelle accréditation de l'offre de formation et les demandes de modifications de MCC à venir notamment pour les examens du 2 nd semestre. | | | | |
| <u>Constitution de l'équipe présidentielle</u> | | | | |
| Le Conseil académique (Cac) du 26 février 2021 a élu : | | | | |

Direction de la formation et de la vie étudiante

Service des études

Campus Berges du Rhône

18 quai Claude Bernard – F69365 Lyon cedex 07

Téléphone : +33 (0)4 78 69 70 82

<http://www.univ-lyon2.fr>

- Jean-Baptiste Lachenal, Vice-président étudiant du Conseil académique
- Marie-Karine Lhommé, Vice-présidente en charge de la formation
- Isabelle von Bueltzingsloewen, Vice-présidente en charge de la Recherche, des études doctorales et de la science ouverte

Le Conseil d'administration (CA) du 26 février 2021 a élu Nelson Degluire Vice-président étudiant du Conseil d'administration, chargé des relations avec les étudiant.es.

Le CA a également approuvé les nominations de :

- Bernard Baudry : Vice-président Campus et transition écologique
- Willy Beauvallet : Vice-président Personnels, action sociale et ressources budgétaires
- Julia Bonaccorsi : Vice-présidente Sciences et société
- Gilles Combaz : Vice-président Culture et vie étudiante
- Erica Dumont : Vice-présidente Usages du numérique
- Christine Morin-Messabel : Vice-présidente Égalité et lutte contre les discriminations
- Jim Walker : Vice-président Relations internationales

Les membres du conseil d'administration ont été informés de la nomination de 4 chargé.es de mission :

- Samuel Baudry, chargé de mission pour l'accréditation des licences
- Florence Bonifay, chargée de mission pour les campus connectés
- Clotilde Castagnié-Vézies, chargée de mission aux formations initiale et continue aux métiers de l'enseignement
- Marie-Cécile Escande-Varniol, chargée de mission pour l'accréditation des masters

Concernant les campus connectés, l'Université Lyon 2 s'est portée candidate pour deux campus connectés, l'un en collaboration avec la Communauté de communes de l'ouest rhodanien (Tarare), l'autre avec la Communauté de communes de Saône Beaujolais (Belleville sur Saône). Les résultats seront connus fin mars.

Jurys de semestre impairs

Les jurys des semestres impairs se sont tenus jusqu'au 25 février. D'après les statistiques du SESAP, le taux de présence des étudiant.es (non défaillant.es) est de trois ou quatre points en deçà de celui de l'année dernière à la même période. Par exemple, en licence, le taux de participation est de 74 % contre 78 % pour l'année 2019-2020. Le taux d'admis (hors défaillant.es) ayant validé le premier semestre est de 62 % contre 55 %. Le taux d'admission est légèrement supérieur à celui de l'année 2019-2020.

Retour sur site

Nous avons l'assurance du MESRI que la poursuite de la reprise en présentiel sur site avec une jauge de 20 % serait maintenue tant que les écoles resteraient ouvertes, autrement dit en situation de non confinement total.

Réponse aux demandes avec la mise à disposition de grandes salles, d'amphis, des bibliothèques et du GSN pour permettre aux étudiant.es de suivre les cours en présentiel et distanciel sur site. Mise à disposition à venir de petites salles afin de permettre aux étudiant.es de participer plus activement aux TD.

Dispense d'assiduité (DA)

Fin de demandes de DA disciplinaire ce jour, le 5 mars, et fin des DA spécifiques (centre de langues) le 12 mars.

Dispositif peu ou mal connu des étudiant.es et enseignant.es. Il est noté que ce dispositif est généralement peu sollicité en temps normal et nécessite des justificatifs afin de pouvoir y prétendre. Avec la crise sanitaire, ouverture de la dispense d'assiduité aux étudiant.es qui sont empêchés de suivre les cours en présentiel avec le retour sur site ou en distanciel. La DA ne s'applique pas si l'enseignement peut être suivi indifféremment de l'une ou de l'autre manière.

En cas de DA, l'étudiant.e n'est pas soumis.e au contrôle continu.

Les modalités de contrôle de connaissances (MCC)

En temps normal, les MCC sont votées une fois par an (en septembre ou octobre) pour l'année universitaire à venir du fait qu'elles doivent être affichées réglementairement un mois au plus tard après la rentrée.

Cependant, au vu de la crise sanitaire et de l'urgence de la situation actuelle, l'Université a reçu la possibilité de les adapter en cours de semestre et d'année.

Les composantes ont été consultées pour retravailler leurs MCC des semestres pairs et ont jusqu'au 9 mars pour les transmettre au service des études.

Lors de la CFVU du 19 mars, seront proposés au vote deux points :

- Le passage aux modalités alternatives (épreuves à distance) sauf pour les formations ayant indiqué le souhait de conserver les modalités classiques ;
- Les modifications des MCC (classiques et alternatives)

La rétroactivité au 22 février s'appliquera en cas de contrôles continus déjà réalisés. La rétroactivité permet de s'assurer de la conformité réglementaire de ce qui a été fait.

Inquiétude soulevée pour des étudiant.es de master qui partiraient en stage au mois de mars et qui n'auraient pas connaissance des nouvelles modalités. En fait, les enseignant.es peuvent déjà communiquer sur ces MCC modifiées, qui seront consolidées par le vote de la CFVU du 19 mars.

Examens terminaux

Les examens terminaux à distance sont en cours de préparation. Au cours des prochaines semaines, les composantes auront à organiser le planning des examens qui se dérouleront sur Moodle, de manière à éviter une surcharge de la plateforme (éviter que des cohortes trop importantes d'étudiant.es se connectent au même moment).

Préparation de la rentrée universitaire

En l'absence de visibilité, différents scénarios seront étudiés. Les réflexions porteront sur la période d'intégration pour une meilleure intégration des étudiant.es avec probablement un mode hybride, sur la préparation du premier semestre dont les scénarios possibles seront proposés aux composantes, une préparation numérique avec probablement une partie des cours organisée en distanciel au premier semestre.

Dans le cadre du Plan de relance des aides de l'Etat, l'Université devrait percevoir :

- Une aide pour la formation des enseignant.es au numérique qui permettra également de recruter des ingénieurs pédagogiques afin de renforcer le service de la pédagogie du supérieur (SPS)
- Une aide pour l'équipement des étudiant.es (projet de subvention de la Métropole pour les établissements du site centralisé au niveau de l'UDL)

Résultats des deux appels à projets lancés et obtenus sur l'hybridation à l'été 2020 :

- Hype 13 : consortium de 12 universités françaises sur la question de l'hybridation pour sensibiliser les étudiant.es et enseignant.es mais également pour partager des ressources et des cours pour les universités qui disposent de la plateforme Moodle. Beaucoup de questions qui se sont posées à l'établissement en septembre sont travaillées en commun, par exemple les questions de la valorisation des créations de ressources numériques et de la propriété intellectuelle des enseignements à distance.
- Hybrid IT : appel à projet au niveau de la COMUE avec les établissements du site lyonnais (UJM, Lyon 3 et Lyon 1). Hybridation ciblée sur les cours transversaux (TICE et certification PIX ; langues romanes).

Ces appels à projet, dont les premiers résultats devraient arriver au printemps, permettront de mieux préparer la rentrée 2021.

Enquête du SESAP Conditions de vie des étudiant.es

Une enquête du SESAP a été lancée du 2 mars au 31 mars auprès des étudiant.es sur les conditions de vie étudiante avec un questionnaire conséquent portant notamment sur le vécu des étudiant.es en période de confinement.

Les résultats devraient être exploitables pour la CFVU du mois de mai ou juin.

La qualité du questionnaire a été soulignée pour un élu étudiant.

02.01 Bilan SSU

Présentation par Emile TARDIEU, médecin directrice du service de santé universitaire (SSU), qui rappelle la localisation du SSU sur PDA (bâtiment L). Les locaux ont été rénovés et sont devenus plus accueillants pour recevoir les étudiant.es.

L'équipe est composée de deux BIATSS, de trois médecins généralistes et d'un psychiatre en cours de recrutement, de trois infirmières, d'une sage-femme, d'une diététicienne et de deux psychologues. Le SSU est accessible à tous les étudiant.es de l'Université Lyon 2 et à ceux/celles des établissements sous convention. La prise de rendez-vous s'effectue sur place, par téléphone, par mail ou via un site internet.

Le SSU propose des consultations de prévention gratuites et des soins sur rendez-vous soumis au secteur 1 (sans dépassement d'honoraires). L'étudiant.e doit se munir de sa carte vitale et de sa carte étudiante. En cas d'impossibilité de paiement, des solutions sont trouvées. L'étudiant.e ne doit pas renoncer aux soins pour des raisons financières.

Des actions de prévention et promotion de la santé sont également proposées tout au long de l'année sur les deux campus sur différentes thématiques. La coordination est assurée par le service de la vie étudiante en collaboration avec la DIRCOM, le SCUIO-IP et des associations (étudiantes et extérieures).

Le bilan de l'année universitaire 2019-2020 n'est pas représentatif des activités dites classiques, du fait de l'ouverture du service en novembre 2019 (suite aux travaux), de l'évolution constante de l'équipe et de la fermeture du service de mars à mai 2020 en période de confinement.

En 2019-2020, le SSU a programmé 5 887 rendez-vous pour 4 835 consultations honorées. Le SSU travaille sur les rendez-vous non honorés par la mise en place d'un système de prise de rendez-vous en ligne qui permet un rappel par SMS aux étudiant.es (en lien avec Apogée). Une difficulté rencontrée est l'actualisation dans Apogée du numéro de téléphone en cas de changement. Pérennisation des téléconsultations mises en place avec le premier confinement.

Les gestionnaires de scolarité ou le personnel enseignant peuvent signaler auprès des SSU des étudiant.es en difficulté psychique. Un professionnel de santé prend alors contact avec l'étudiant.e pour faire le point sur sa situation et lui proposer un suivi si nécessaire. 79 % des étudiant.es sollicités.es répondent et 90 % acceptent l'aide proposée par le SSU.

Le SSU est soumis au secret professionnel. Aucune information sur la prise en charge de l'étudiant.e n'est communiquée.

Une cellule discrimination, harcèlement, violences sexuelles et sexistes a été mise en place à destination des étudiant.es, dont les objectifs sont :

- D'accompagner et d'orienter des étudiant.es victimes ou témoins d'une de ces situations
- De prévenir ces situations
- De cibler le SSU comme un lieu ressource
- De prendre les mesures administratives et/ou disciplinaires nécessaires lorsque la situation entre dans le champ d'action de l'Université.

La cellule est composée d'un pôle écoutant (SSU, service vie étudiante), d'un pôle enquête (DAJIM, DFVE, DRH) et d'un pôle décisionnaire (DGS, équipe présidentielle, etc.).

Un formulaire en ligne permet de solliciter la cellule (pôle écoute). Il est proposé systématiquement une rencontre avec l'assistante sociale et un suivi avec un professionnel de santé du SSU. L'étudiant.e a le choix d'engager ou non des démarches juridiques et/ou auprès de l'institution. En cas d'engagement de démarches, l'étudiant.e sera orienté.e vers les services compétents (pôle enquête) qui définira si le signalement relève du champ d'action de l'Université ou s'il est hors champ d'action de l'Université (orientation vers des associations extérieures avec la poursuite du travail d'accompagnement).

Chaque année, une évaluation sera présentée au CHSCT et à la CFVU.

Echanges avec les membres de la CFVU sur les mesures pouvant être prises par l'Université avec des faits avérés et enquête de police. Les étudiant.es « disparu.es » peuvent être signalé.es au SSU. A savoir qu'en cas d'urgence, tout citoyen peut effectuer une levée de doute (dans le cas de crainte d'un suicide) en appelant le 15 avec les informations et l'adresse de l'étudiant.e. En cas de harcèlement pendant les stages par le maître de stage, l'étudiant.e doit le signaler afin de mettre fin au stage et peut / doit saisir la cellule. Si l'étudiant.e ne veut pas donner suite, rien ne sera dit et enclenché.

Volonté du SSU de communiquer sur ses missions, notamment lors des réunions d'information des nouveaux arrivants. Des formations RH sont déjà mises en place sur l'aide des étudiant.es en difficulté psychique.

Les chèques psychologues mis en place par l'Etat renommés « accompagnement psy » ne sont pas encore effectifs. Le conventionnement des psychologues avec les universités est en cours. Après délivrance d'une ordonnance par un médecin du SSU ou un médecin généraliste, l'étudiant.e pourra bénéficier de 3 consultations gratuites avec un psychologue. Ce dispositif devrait être mis en place dans les prochaines semaines. Il sera amené à évoluer et sera effectif jusqu'en décembre 2021 puis remplacé par le dispositif de l'assurance maladie. A noter que ce dispositif ne fonctionne pas pour les étudiant.es ayant déjà un suivi par un.e psychologue en cours.

Actuellement, le SSU compte une ou deux semaines de délais pour un rendez-vous avec un psychologue.

| | | | | |
|---|-------------|---------------|-------------|--------------|
| Le travail de l'équipe du SSU a été salué. | | | | |
| Règlement des études | Pour | Contre | Abst | NPPAV |
| <p>Présentation par Valérie DESPRAT de la création de deux règlements des études.</p> <p>03.01 M2 Droit des affaires, parcours Droit international des affaires (UCLy)</p> <p>Travail en collaboration avec Alexandre QUIQUEREZ sur ce règlement des études dérogatoire par la mise en place de la compensation entre les semestres en Master 2. Pour rappel, une seule session d'examen aura lieu conformément au règlement général de scolarité des masters.</p> <p>Adoption de ce règlement sous réserve de modifier UCLy en ICLy.</p> <p>03.02 – LP Assurance, Banque, Finance, parcours Conseiller.er clientèle en alternance</p> <p>Souhait de l'équipe pédagogique de porter une note d'information à destination des alternant.es et des partenaires professionnels qui rappelle le règlement général de scolarité. Elle apporte également des précisions notamment sur le fait qu'il n'y ait pas de dispense d'assiduité pour un parcours en alternance et que le redoublement n'est pas de droit mais soumis à validation du jury.</p> <p>Aucune demande dérogatoire.</p> <p>Adoption de ce règlement sous réserve des modifications proposées en CFVU (l'article 3 relatif à l'émargement, l'article 8 relatif à la durée de la formation, l'article 14 relatif au RSE).</p> | | | | |
| <p>Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s :</p> <p>Vote 03.01 – Adoption</p> | 19 | | 4 | 4 |

Fait à Lyon, le 08.03.21

Marie-Karine LHOMMÉ

Vice-Présidente chargée de la formation et de la vie étudiante

